



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- A.L.S.H

A nous remettre
(2^{ème} page)

Fiche d'inscription

Lieu : Ecole publique de Plancoët (place de l'Eglise)
Nom/ Prénom de l'enfant :
Né(e) le : **Âge :** **Classe :**
Commune d'habitation :
Mail du / des parent(s) :

Quotient familial CAF (obligatoire pour l'inscription) :
Numéro d'allocation CAF :
Merci de cocher les jours désirés :

Mercredis Mai / Juin/ Juillet 2023

ALSH	3/05	10/05	17/05	24/05	31/05	7/06	14/06	21/06	28/06	5/07
Journée										
Matin avec repas										
Après-midi sans repas										

Vacances Juillet 2023

ALSH	10/07	11/07	12/07	13/07	17/07	18/07	19/07	20/07	21/07	24/07	25/07	26/07	27/07	28/07
Journée (Uniquement)														

Signature :

Le : A :



Lieu : Ecole publique de Plancoët (place de l'Eglise)

Journée entière type :

- **7h15-9h00** : Garderie /Accueil des parents/ Pointage des enfants.
- 9h00-12h00 : ALSH : répartition et pointage des enfants dans les salles par tranches d'âges/Activités.
- 12h00-13h00 : Repas
- 13h00-14h00 : Temps libre.
- 14h00-16h30 : Activités de l'après-midi / Sieste et réveil échelonné pour les petits.
- 16h30-17h00 : Collation
- **17h00-18h30** : Garderie/ Les familles se présentent à l'accueil pour signaler le départ de leur(s)enfant(s), pointage des enfants. Possibilités pour les enfants de jeux calmes, libres ou dirigés.

Matin avec repas :

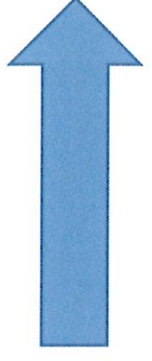
- **7h15-9h00** : Garderie /Accueil des parents/ Pointage des enfants.
- 9h00-12h00 : ALSH : répartition et pointage des enfants dans les salles par tranches d'âges/Activités.
- 12h00-13h00 : Repas
- **13h00-14h00** : Temps de transition, les familles se présentent à l'accueil pour signaler le départ de leur(s)enfant(s), pointage des enfants.

Après-midi sans repas :

- **13h00-14h00** : Temps de transition, les familles se présentent à l'accueil pour signaler l'arrivée de leur(s)enfant(s), pointage des enfants.
- 14h00-16h30 : Activités de l'après-midi / Sieste et réveil échelonné pour les petits.
- 16h30-17h00 : Collation
- **17h00-18h30** : Garderie/ Les familles se présentent à l'accueil pour signaler le départ de leur(s)enfant(s), pointage des enfants. Possibilités pour les enfants de jeux calmes, libres ou dirigés.

Coût : En fonction du Quotient Familial. Si les familles refusent de donner les documents nécessaires du Quotient Familial, le tarif >1310 s'appliquera.

	JOURNÉE AVEC REPAS	MATIN AVEC REPAS	APRES MIDI SANS REPAS
Tranche 1 : QF < 331	6 €	4,50 €	3 €
Tranche 2 : QF de 331 à 650	8 €	6 €	4 €
Tranche 3 : QF de 651 à 800	11 €	8 €	5,50 €
Tranche 4 : QF de 801 à 1100	13 €	9,50 €	6,50 €
Tranche 5 : QF de 1101 à 1310	14 €	10,50 €	7 €
Tranche 6 : QF > 1310	16 €	12 €	8 €
Hors ex CCP*	24 €	18 €	12 €



- Le territoire de l'ex Communauté de Communes Plancoët Val d'Arguenon comprend les communes de Plancoët, Bourseul, Corseul, Créhen, Landébia, Languenan, Pléven, Plorec-sur-Arguenon, Pluduno, St Jacut, St Lormel.
- Un tarif dégressif applicable à la journée ; -10% pour le 2ème enfant, -20% à partir du 3ème enfant.
- Afin que votre enfant soit inscrit à une sortie, vous devez le mettre deux jours consécutifs obligatoires dans la semaine (ex sortie plage le jeudi, inscription en plus le mercredi ou le vendredi)
- Une pénalité de 10 € sera appliquée pour les retards après la fermeture de l'ALSH.
- Les règlements peuvent être effectués par chèques ou espèces à l'ordre du Trésor public ou par prélèvement à partir de la facturation du mois de janvier.
- Le tarif de 13€ sera appliqué aux familles d'accueil dont les enfants sont pris en charge par la maison du département.
- Le coût du repas est facturé à 5€ par le CCAS INCLUS DANS LE TARIF.
- **Un certificat médical est obligatoire en cas d'absence sinon la journée vous sera facturée.**
- **Pour inscriptions/annulations les mercredis prévenir au plus tard le vendredi précédent.**